



SYndicat **MI**xte des rivières du **SO**rnin et de ses **A**ffluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 19 MARS 2024 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 05/03/2024
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (8) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Hervé CARDON	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

J. LABOURET est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 06/02/2024

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 6 février est adopté à l'unanimité.

2. Compte de gestion et compte administratif 2023

Les délégués sont informés de la similitude du compte de gestion et du compte administratif.

Le compte administratif a été détaillé en séance et est annexé au présent compte rendu.

Il présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	826 169,33	2 556 419,99
Recettes :	631 678,42	2 556 556,49
Résultat de l'exercice 2023 :	-194 490,91	136,50
Rappel du résultat de l'exercice 2022 :	284 268,31	198 176,20
Part affectée à l'investissement 2022 :	0,00	
Résultat de clôture 2023		
tenant compte du résultat 2022 :	89 777,40	198 312,70
Reports en dépenses (RAR 2023) :		106 682,20
Reports en recettes (RAR 2023) :		1 313 203,12
Résultats de clôture réels :	89 777,40	1 404 833,62

Le président a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Les délégués, sous la présidence de Pierre AUVOLAT, vice-président, approuvent à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023.

3. Affectation des résultats

Le président propose d'affecter les résultats de la manière suivante au budget 2024 :

Recettes de fonctionnement (compte 002) : 89 777,40€

Recettes d'investissement (compte 001) : 198 312,70€

Les délégués approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

4. Taux de fongibilité des crédits pour l'exercice 2024

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au comité syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le président propose de fixer le taux de fongibilité à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exécution du budget 2024.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la fixation du taux de fongibilité des crédits à 7.5% pour l'exercice 2024.

5. Budget 2024

La proposition de budget 2024 est détaillée en séance, et jointe au présent compte rendu. Elle reprend les éléments actés lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2024 s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 223 622,40	2 473 284,82
Recettes :	1 223 622,40	2 473 284,82

Dont dépenses d'investissement par opération :

- Op1001 - Achat de matériel : 11 200€
- Op1003 - Travaux (Botoret Chauffailles) : RAR 3 960€
- Op1006 - Restauration de la ripisylve : 60 000€ + RAR 7 337.90€
- Op1008 - Bézo Charlieu : 33 500€ + RAR 77 134.34€
- Op1009 – Franchissabilité des seuils : 45 000€ + RAR 8 028€
- Op1010 – Genette à la Clayette : 90 000€
- Op1011 – Locaux SYMISOA : 10 000€ + RAR 385.56€
- Op1012 - Sornin à Pouilly : RAR 9 836.40€

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2024.

Il est rappelé qu'exceptionnellement en 2024, le SYMISOA propose d'appeler la contribution de ses membres en une seule fois en mai, afin d'accélérer le remboursement du prêt court terme. Les représentants des EPCI concernés confirment cette possibilité (y compris Brionnais Sud Bourgogne → confirmation obtenue post comité syndical auprès de la présidente).

6. Organisation de la signature du contrat de rivière

La cérémonie de signature du prochain contrat de rivière se déroulera de la manière suivante :

- Date : vendredi 5 avril 2024 à 10H
- Lieu : salle d'animation de St Bonnet de Cray (La Crouze – 170 chemin des Loisirs)
- Signataires :
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Les maîtres d'ouvrage des actions inscrites au contrat :
 - SYMISOA

- Charlieu Belmont Communauté (Jarnossin)
- Fédérations de Pêche de la Loire, de la Saône et Loire et du Rhône
- Conservatoires d'Espaces Naturels Rhône Alpes et Bourgogne
- Présentation synthétique du programme
- Intervention des signataires
- Vin d'honneur
- Invitations :
 - membres du comité de rivière
 - délégués titulaires et suppléants
 - présidents des communautés de communes membres du syndicat
 - maires des 60 communes du territoire
 - presse locale

7. Demandes de subventions pour la mise en œuvre du programme du contrat de rivière 2024-2029

Il est proposé aux délégués d'autoriser le président à solliciter toutes les subventions mobilisables pour la mise en œuvre du programme d'action du nouveau contrat de rivière pour la période de validité du contrat (2024-2029).

Le comité syndical autorise à l'unanimité le président à solliciter toutes les subventions pour la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de rivière pour la période 2024-2029.

8. Questions diverses

PROPOSITION D'UNE CONVENTION POUR LA VENTE AUX ENCHERES DE MATERIEL REFORME

Le SYMISOA a été démarché par l'entreprise AGORA STORE, site de mise aux enchères de matériels de professionnels et collectivités.

Elle propose une convention avec frais acheteur de 15% du montant hors taxe des biens vendus + frais de dossier unitaire (de 10€ pour vente <500€ à 850€ pour vente > 25 000€). Il s'agit d'une convention de 1 an, renouvelable tacitement pour 4 ans maximum.

Du matériel informatique doit être renouvelé en 2024 et pourrait être mis en vente par cet intermédiaire.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer cette convention et à tester la vente aux enchères pour le matériel informatique réformé en 2024.

PROPOSITION D'UNE CONVENTION AVEC LA FDC42 POUR LA PLANTATION DE HAIES

Dans le cadre du programme « plantation de haies et d'arbres dans la Loire » porté par la Fédération des Chasseurs de la Loire, Mission Haies AURA et la LPO, financé par le FEADER, le SYMISOA s'engage à faciliter les démarches sur son territoire, comme prévu au contrat de rivière. Il est nécessaire de signer une convention de partenariat en ce sens avec les porteurs du projet pour leur permettre de solliciter des financements FEADER.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer cette convention.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Chantier du Bézo à Charlieu : les plantations sont terminées.

Restauration de la ripisylve : plantations en cours sur le ruisseau des Magourcines, le ruisseau des Planchettes et le Botoret à Maizilly.

Cette année, plus de 14 000 plants ont été installés par l'équipe entre mi-décembre et début mars. Un challenge brillamment relevé par l'équipe rivière, et un vrai plus pour le territoire à long terme.

L'équipe se consacre maintenant à des travaux d'entretien de sortie d'hier, avant de reprendre le chantier de mise en défens sur les Equetteries.

AVANCEMENT DE LA DEMARCHE EAU'DEFI

Un 1^{er} comité technique (bureau d'étude technique + services de l'état et partenaires techniques type fédérations de pêche et Agence de l'eau) se réunira fin avril pour les 1^{ères} validations méthodologiques.

Les deux 1^{ères} réunions du comité de suivi (=comité des acteurs) sont fixées au mercredi 29 mai (18h30-21h) et au mercredi 26 juin (mêmes horaires). Une collation sera prévue pour faciliter l'organisation et aménager une petite pause pendant les séances. Le lieu reste à définir, mais sera choisi assez central (Chauffailles, St Denis, Maizilly, St Edmond...).

L'ordre du jour de ces 1^{ères} rencontres sera de travailler à l'appropriation de l'état des lieux du territoire : le changement climatique le 29 mai et les usages de l'eau le 26 juin.

CREATION PAGES SYMISOA SUR INSTAGRAM ET FACEBOOK

Les délégués sont informés de la création récente d'un compte SYMISOA sur INSTAGRAM et FACEBOOK : à diffuser largement pour mieux faire connaître le syndicat.

INFORMATION PEP ROANNAIS

Il est rappelé que le PEP est un programme d'études préalables à un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations). Il est ici proposé par l'EPL (établissement public Loire) sur un large périmètre couvrant le Roannais et la plaine du Forez. Ce dispositif (PEP puis PAPI) permet d'obtenir les financements conséquents de l'Etat et de l'Europe pour les études et travaux de prévention des inondations. Il se déroule en 2 temps : PEP sur 4 ans puis PAPI sur 6 ans. Il nécessite le recrutement d'un chargé de mission pour coordonner l'ensemble et suivre les études.

Pour ce qui concerne le bassin du Sornin, l'essentiel des études et travaux sur ce thème ont déjà été réalisés dans le cadre des précédents contrats de rivière. Par contre, sur les petits affluents rive droite de la Loire (situés sur les communautés de communes de Semur et Marcigny) qui entreront en 2025 dans son périmètre, tout reste à faire et l'inscription dans cette démarche offre des possibilités de financement intéressantes et nécessaires.

Comme convenu au précédent comité syndical, une réunion de concertation avec EPL et les présidents des communautés de communes de Semur et Marcigny a eu lieu le 15 mars. Les présidents de ces deux EPCI ont confirmé leur adhésion à cette démarche.

DESIGNATION D'ELUS REFERENTS POUR SUIVRE PLUSIEURS PROJETS :

Modification des statuts (élargissement du périmètre)

Il est convenu de mener les réflexions sur ce sujet au niveau du bureau du syndicat, composé du président et des vice-présidents : Michel LAMARQUE, Fabrice DEJOUX, Pierre AUVOLAT, Christian GILGENKRANZ, Colette LEBEAU.

Préparation du prochain programme de sensibilisation des scolaires

Sylviane TERNISIEN et Christian GILGENKRANZ se portent volontaires. Un appel sera lancé auprès des délégués absents lors de la séance.

Préparation du programme de restauration des mares.

Pierre AUVOLAT se porte volontaire. Un appel sera lancé auprès des délégués absents lors de la séance.

Sentier du Bézo à Charlieu.

Les délégués sont informés d'incivilités de la part de quelques usagers : panneaux signalétiques abîmés, accès de scooters et même de quads... La gendarmerie de Charlieu a été alertée.

Festival Vol des Cigognes

Le programme finalisé sera envoyé aux délégués. Il est rappelé que le SYMISOA réalise une exposition photo sur le chantier du Bézo durant tout le mois d'avril à la médiathèque de Charlieu (avec présentation le vendredi 5 avril à 18h à la médiathèque).

Une journée spéciale Bézo est également organisée le 26 avril, et sera clôturée par la projection du film 'la rivière' au cinéma de Charlieu, avec une petite conférence débat ensuite pour présenter le nouveau contrat de rivière. Tous les délégués titulaires et suppléants sont chaleureusement invités.

Le prochain comité syndical est fixé au 4 juin à 14H. Si nécessaire une autre date sera proposée entre temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le Président :



Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :
22/03//2024